

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2019**  
~~~~~

**CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 18 LOGEMENTS
À SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS
OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À FDI HABITAT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur Yannick VERNIERES -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations :

Madame Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 du en date du 02 août 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence facultative en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

VU la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2010 relatif au règlement d'aides afférent au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

VU la délibération n°1514 du 10 juillet 2017 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé son PLH pour la période 2016-2021 ;

VU l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace du 24 octobre 2019.

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de l'habitat, la communauté de communes souhaite promouvoir une offre de logements diversifiés notamment par le développement du taux d'équipement en logements locatifs aidés sur le territoire intercommunal,

CONSIDERANT que dans ce sens, elle soutient le projet de résidence sociale, porté par FDI HABITAT sur la commune de Saint André de Sangonis, devant répondre aux besoins de logements des ménages les plus modestes du territoire,

CONSIDERANT que le projet consiste en la construction de dix-huit logements collectifs sur les parcelles AL 181 et AL 1330 au sein du PAE le Peyrou et situé au croisement de l'avenue de Montpellier et de l'avenue Louis Pasteur,

CONSIDERANT que le projet, situé en entrée de ville EST, est implanté dans une zone d'habitat ouverte récemment à l'urbanisation et recevant une résidence sociale de vingt-sept logements,

CONSIDERANT que ce nouveau projet s'implante d'ailleurs dans la continuité du bâtiment existant formant ainsi une unité architecturale et un alignement de front bâti sur l'avenue de Montpellier,

CONSIDERANT que ce bâtiment s'étageant sur quatre niveaux aura vocation à recevoir une mixité d'occupations ; outre l'habitat organisé sur trois niveaux, le rez-de-chaussée accueillera un centre médical sur une surface de 370 m²,



Plan de localisation projet de résidence sociale Piantoni 18 logements – FDI HABITAT







AL181

R FRANCOISE DOLTO

R FRANCOIS JACOB

AV LOUIS PASTEUR

R DU STADE

-  Bâti dur
-  Parcelle AL 181
-  Bâti léger
-  Parcelle

0 20 Mètres

